

Département de l'Aisne

Commune
d'ANIZY-LE-GRAND

Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la concertation
préalable

Projet arrêté le :
Projet mis à enquête publique le :
Projet approuvé le :

Cachet et signature du Maire

M. CENTONZE SANDRAS



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr

Durée de la phase de concertation Janvier 2020 _ Juin 2023

Moyens d'information utilisés :

- Affichage de la présence délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
- Affichage et mise à disposition du public d'éléments explicatifs de la procédure (Diagnostic territorial, Enjeux territoriaux, Porter à Connaissance de l'Etat, Projet d'Aménagement et de développement Durables, illustrations graphiques...) permettant à l'ensemble des habitants de suivre l'évolution de la procédure et d'être associé à l'élaboration du projet communal. Ces différents documents ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution du projet communal.
- Information du public depuis le site internet (<https://www.anizylegrand.fr/articles/revision-du-plan-local-d-urbanisme>) et sur le compte Facebook de la commune.
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Tenue d'une réunion publique le 7 février 2023

LA MAIRIE > VIVRE À ANIZY-LE-GRAND > EDUCATION > CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT > VIE ÉCONOMIQUE & ASSOCIATIVE > CONTACTER LA MAIRIE

N'hésitez pas à nous contacter !
Place Rochechouard
02320 Anizy-le-Grand

Actuellement ouvert

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	10:00 à 12:00, 14:00 à 17:30
Mardi	10:00 à 12:00, 14:00 à 17:30
Mercredi	10:00 à 12:00, 14:00 à 17:30
Judi	10:00 à 12:00, 14:00 à 17:30
Vendredi	10:00 à 12:00, 14:00 à 17:30
Samedi	Fermé
Dimanche	Fermé

A↓ A↑

Régulation du Plan Local d'Urbanisme

****PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME****
Mesdames, Messieurs,
Fort de la réunion publique qui s'est déroulée le MARDI 08 FEVRIER 2023 à 18h30 à la Salle Marcel Pagnol, vous avez à présent accès à l'ensemble des pièces en projet. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à profiter de ce temps de concertation jusqu'à l'arrêt du projet pour nous faire part de vos remarques et observations. Vous pouvez joindre la mairie en contactant le 03 23 80 11 98 ou par courriel : service-ads@anizylegrand.fr
ATTENTION : les documents sont à l'état de projet. Ils ne sont pas définitifs et sont susceptibles d'évoluer.

Fichier à télécharger

Plan de zonage projet -Territoire

Fichier à télécharger

PADD Projet

Fichier à télécharger

Opérations d'Aménagements Programmées

Extrait page internet : www.anizylegrand.fr

Mairie d'Anizy-le-Grand 😊 se sent satisfait(e) à Anizy-Le-Grand.
Publié par Emmanuel Grazina Boulande · 3 h · Anizy-le-Château · 🌐

URBANISME : présentation du nouveau PLU

Près de 80 personnes présentes lors de la réunion publique de présentation du Plan Local d'Urbanisme.

Après un rappel de la définition et des enjeux de ce projet de nouveau document d'urbanisme, les habitants présents ont pu poser toutes leurs questions sur règlements, les zones, les délimitations, les orientations...

Beaucoup de questions, de remarques, d'observations qui ouvrent naturellement le droit à une période de concertation avant l'arrêt de projet prévu dans quelques semaines.

😊 Vous n'avez pas pu assister à la réunion ?

👉 Pas de panique, vous avez la possibilité de retrouver le projet du PLU sur notre site internet : www.anizylegrand.fr

👉 Vous avez également la possibilité de poser toutes vos questions par courriel à l'adresse : service.ads@anizylegrand.fr

👉 Vous avez la possibilité de participer à la concertation en venant en Mairie pour remplir le document à votre disposition.

Remerciements au cabinet GEOGRAM et notamment Oriane CZERNIAK GUYOT qui accompagne la commune dans l'élaboration du document depuis près de deux ans.



Extrait page facebook, diffusé le 8/02/2023

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- *mis à disposition en mairie d'un registre de concertation destiné à recueillir les observations du public,*
- *possibilité d'adresser ses remarques par courrier à la mairie,*
- *réunions publiques d'information le 7 février 2023 permettant aux habitants de s'exprimer ; information de la date de cette réunion par affichage sur le panneau d'information communale et via le compte Facebook et distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants.*

Ouvert à tous les habitants d'Anizy-le-Grand
(Anizy-le-Château, Lizy et Faucoucourt)



**FUTUR PLAN LOCAL
D'URBANISME**

INVITATION
**REUNION
PUBLIQUE**

**Mardi 7 février 2023
18h30
Salle Marcel Pagnol
Anizy-le-Grand**



Affiche diffusée

Bilan de la phase de concertation du Plan Local d'Urbanisme d'Anizy le Grand

❖ Synthèse des remarques lors de la réunion publique du 07 février 2023 et prise en compte dans le projet de PLU

Lors de cette réunion, les objectifs poursuivis dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU ont été expliqués aux habitants présents, environ 80 personnes.

Le bureau d'études Geogram a repris précisément les orientations définies dans le projet communal et la façon dont ces orientations sont traduites au plan de zonage du PLU.

- Au cours de cette présentation des compléments d'information ont été donnés sur :

- La définition des différentes zones et secteurs inscrits sur le plan de zonage,
- Les articles réglementaires.
- Le calendrier prévisionnel de la procédure d'élaboration du PLU
- Le projet communal et sa traduction réglementaire sur le plan de zonage et les pièces réglementaires écrites

- Plusieurs questions ont été posées

Demandes	Éléments transmis en réponse aux questionnements
<i>Question sur le projet dans son ensemble et le fait de ne pas avoir maintenu des secteurs d'extension inscrits dans le PLU d'Anizy-le-Château</i>	<i>Les élus ont dû se résoudre à réduire les ambitions d'extension sur le territoire. En effet, depuis l'adoption de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et la mise en compatibilité du projet avec le SRADDET Hauts de France, les possibilités d'extension sont assez réduites. Les élus souhaitent au cours de ce mandat permettre la réalisation d'une résidence seniors sur le territoire de Lizy et permettre la poursuite d'accueil d'activités économiques au niveau de la zone d'activités au « Moulin de L'Ocq ».</i>

<i>Question sur les limites de la zone urbaine</i>	<i>Pour ne pas compromettre le projet communal, pour prendre en compte les contraintes qui s'exercent sur le territoire et le contexte réglementaire, les limites des zones urbaines se sont limitées à l'existant.</i>
<i>Question sur la trame jardin (jardins protégés)</i>	<i>Cette trame vise à maintenir de la biodiversité au sein de l'espace bâti et à pérenniser les circulations d'espèces, notamment petite faune. Quelques constructions dites légères peuvent être autorisées mais pas de nouvelles habitations sur ces espaces identifiés. Le règlement est en cours de réflexion au sein de la commission. Dans la plupart des cas, il s'agit de jardin non accessible et où la destination « jardin » est avérée.</i>
<i>Des questions particulières ont été posées pour permettre aux propriétaires d'identifier où leur parcellaire était situé.</i>	<i>Des réponses précises ont été apportées au cas par cas avec en support le projet de plan de zonage exposé.</i>
<i>Demande de déclassement d'une parcelle inscrite en zone naturelle car non boisé et demande de réintégrer en zone agricole</i>	<i>Cette demande sera prise en compte et le document graphique sera modifié en conséquence</i>

❖ Synthèse des demandes transmises par courrier

Demande	Réponse
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de MMme PLOUVIEZ (Faucoucourt) : Indiquent que le terrain ZD 269 avait été acquis pour y construire une maison d'habitation Souhaitent que le terrain face à eux est un terrain de football qui souhaitent maintenir ainsi 	<p>Cette demande a été prise en compte car elle peut correspondre à une dent-creuse, desservie par les réseaux, entourée de part et d'autre de constructions sur une emprise de moins de 2500 m².</p> <p>Les élus ne remettent pas en cause le terrain de football. Si les élus souhaitent le maintenir ainsi, la</p>

	vocation sportive de ce terrain n'est pas remise en cause.
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de M.Mme CALMELS (Faucoucourt) <p>Même demande de M.Mme PLOUVIEZ</p>	<p>Cette demande a été prise en compte car elle peut correspondre à une dent-creuse, desservie par les réseaux, entourée de part et d'autre de constructions sur une emprise de moins de 2500 m².</p> <p>Les élus ne remettent pas en cause le terrain de football. Si les élus souhaitent le maintenir ainsi, la vocation sportive de ce terrain n'est pas remise en cause.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 	

❖ Synthèse des demandes inscrites sur le registre

Demande	Réponse
<ul style="list-style-type: none"> • M.Mme SARASIN (Anizy le Château) <p>Demandent que les Parcelles 10, 8 bis et 8 soient inscrites en zone UB</p>	<p>Les parcelles étant inscrites dans l'enceinte bâtie de la commune sont inscrites en zone UB, particulièrement pour les parcelles 10 et 8 en partie.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • M. DURAND (Anizy le Château) <p>Précise qu'il a un projet de division parcellaire sur la parcelle AC 119 en vue de réaliser un projet d'habitation</p>	<p>La parcelle est concernée dans le projet communal par un emplacement réservé qui viserait à élargir la voirie existant pour sécuriser les accès. Maintenir strictement la parcelle en zone UB compromettrait le projet communal.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mme WALLE Catherine (Faucoucourt) <p>Demande que la parcelle 435 puisse recevoir une construction type habitation</p>	<p>La parcelle 435 est partie inscrite en zone UB donc constructible, sous réserve d'intégrer les prescriptions du règlement écrit. A noter, la parcelle est également inscrite en zone UB avec l'apposition d'une trame jardin au titre de l'article L. 151-23 du CU. Le règlement prévoit que les extensions et la construction d'annexe sont rendus possibles. En effet, cette parcelle contribue comme beaucoup d'autres à maintenir les continuités écologiques qu'il est nécessaire de maintenir,</p>

	comme souhaité dans les documents à prendre en compte par le PLU en projet.
<ul style="list-style-type: none"> Mme WALLE Béatrice (Faucoucourt) Demande que la parcelle ZA 17 puisse recevoir une construction habitation	La parcelle est située au-delà des Parties Actuellement Urbanisées et ne peut pas être considérée constructible.
<ul style="list-style-type: none"> M. WALLE Philippe (Faucoucourt°) Demande que la parcelle AB 429 puisse recevoir une nouvelle construction	La parcelle est inscrite en zone UB avec l'apposition d'une trame jardin au titre de l'article L. 151-23 du CU. Le règlement prévoit que les extensions et la construction d'annexe sont rendus possibles. En effet, cette parcelle contribue comme beaucoup d'autres à maintenir les continuités écologiques qu'il est nécessaire de maintenir, comme souhaité dans les documents à prendre en compte par le PLU en projet.
<ul style="list-style-type: none"> M. Mme WALLE P. C. B. (Faucoucourt) Demandent que la parcelle ZD01 n°263 soit constructible	La parcelle ZD01 n° 263 est située au-delà des Parties Actuellement Urbanisées et ne peut pas être considérée constructible.